

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Mardi 19 avril 2016 à 18 heures

Siège de la communauté de communes

PRESENTS : M. Philippe de BEAUREGARD, Vice président de la commission, M. Julien MERLE, M. Hugues MILLE, M. Daniel SANTANGELO, M. Vincent FAURE, Mme Maryvonne HAMMERLI, Mme Isabelle DALADIER et Mme Mary Line BARBAUD, membres titulaires.

M. Olivier PROUTEAU, directeur général des services (DGS), Mme Elodie SANCHEZ agent référent du service développement économique.

ABSENTS EXCUSES : M. Max IVAN Président

1- Transfert de la compétence tourisme

Monsieur de BEAUREGARD explique que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République appelée loi NOTRe impose aux communautés de communes de nouvelles compétences obligatoires.

Au 1^{er} janvier 2017 la compétence tourisme sera transférée de droit à la communauté de communes. La création d'un office de tourisme intercommunal fait partie des obligations inhérentes à ce transfert de cette compétence.

Le conseil communautaire devra modifier les statuts de la communauté de communes avec une prise en compte des compétences obligatoire et optionnelles visées par la loi NOTRe. Ces nouveaux statuts seront votés en juin ou en septembre.

Madame HAMMERLI demande s'il existe déjà un office de tourisme sur le territoire.

Il n'y a pas d'office de tourisme, des points d'informations sont présents comme la Maison du tourisme à Sainte-Cécile-les-Vignes ou bien l'ouverture l'été de la Chapelle Saint-Andéol à Camaret-sur-Aigues.

Monsieur FAURE précise qu'en 2011 une étude avait été réalisée sur la création d'un office de tourisme intercommunal et que le côté nature était à mettre en valeur, c'est l'image du territoire. Madame BARBAUD précise que cette réflexion sur le côté nature avait été engagée il y a plus de 10 ans avec notamment la création de la manifestation Plantes Rares et Jardin Naturel ainsi qu'avec la création de sentiers de randonnées pédestres et de sentiers de randonnées à thème, comme le sentier des vigneron à Violès ou bien les sentiers botaniques à Sérignan-du-Comtat et Uchaux.

Monsieur MERLE précise qu'il faut développer le tourisme tout en y apportant des retombées économiques sur le territoire. Il prend l'exemple du Naturoptère en précisant que les touristes viennent pour le visiter mais qu'ensuite ils s'en vont. C'est un tourisme de passage.

Monsieur FAURE pense qu'il faut créer un lien entre les différents socioprofessionnels présents sur le territoire.

Monsieur de BEAUREGARD pense qu'il est important de créer un inventaire des ressources afin de pouvoir mettre en œuvre un plan de développement touristique du territoire. C'est le travail d'un office de tourisme. Monsieur MERLE rajoute que chaque commune possède des richesses qu'il faudrait savoir exploiter.

Monsieur MILLE pense qu'il ne faut pas raisonner seulement à l'intérieur du territoire de la communauté de communes et qu'il faut travailler avec les territoires voisins.

Monsieur PROUTEAU apporte les précisions suivantes :

La communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est la seule intercommunalité à ce jour, qui ne possède pas d'office de tourisme intercommunal.

Il y a nécessité à créer cette structure.

Le rôle des élus sera de définir les missions que devront remplir l'office de tourisme.

Il sera nécessaire de prévoir un emplacement stratégique de cet établissement.

L'UDOTSI (union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative) de Vaucluse peut apporter une aide technique. Monsieur de BEAUREGARD souhaite solliciter l'UDOTSI, il précise qu'une nouvelle réunion de la commission devra être organisée avant le mois de juin en présence de Madame DRUILLET (responsable UDOTSI de Vaucluse).

Monsieur MILLE souhaite savoir si la création d'un bistrot de pays à Lagarde-Paréol peut être associée à la prise de la compétence tourisme par la Communauté de communes. Le label « Bistrot de Pays » est géré par l'ADTHV (association pour le développement touristique Provence Rhône Ventoux).

Monsieur MILLE précise que cet établissement serait à la fois une épicerie pour le village et un point de vente pour les producteurs locaux.

2- Point sur la commercialisation des zones d'activité économique de Camaret-sur-Aigues et Violès

Zone d'activité Saint Antoine de Violès :

A ce jour, 6 parcelles ont été vendues, 1 parcelle fait l'objet d'un compromis (Monsieur BILLON). Il ne reste que la parcelle centrale en vente.

Zone d'activité Jonquier et Morelles de Camaret-sur-Aigues :

4 parcelles ont été vendues, il y a une signature de contrat de vente qui est en attente (Monsieur KERSANI) et 4 parcelles viennent d'être réservées pour les Transports LIEUTAUD jusqu'au 31 juillet.

Il reste à ce jour 7 parcelles disponibles à la vente.

3- Travaux de construction de l'aire de lavage pour les pulvérisateurs et réflexion sur son mode de gestion

Les travaux ont démarré pour la station de lavage de Camaret-sur-Aigues. Ils seront achevés à la fin du mois de juin.

La deuxième station de lavage est prévue à Sainte-Cécile-les-Vignes.

Il est nécessaire de rappeler que ces travaux sont financés à 80% par le FEADER, le Conseil régional et l'Agence de l'eau.

Monsieur de BEAUREGARD précise qu'il faudra ensuite définir le mode de fonctionnement de ces stations de lavage. Deux solutions sont possibles :

- La mise en place d'une régie (le fonctionnement est géré par la communauté de communes)
- La création d'une association de viticulteurs utilisant cette station

Le choix de fonctionnement doit être défini rapidement.

La station de lavage de Camaret-sur-Aigues fonctionnera dès le mois de septembre.

4- Journée avec les socio-professionnels du tourisme du 27 avril

L'ADTHV a souhaité organiser une réunion dans les locaux de la Communauté de communes afin de rencontrer les socio-professionnels du territoire et présenter les actions qu'elle met en œuvre. Cette rencontre aura lieu le mercredi 27 avril à 9 heures. Les membres de la commission qui souhaitent y participer sont les bienvenus.

Monsieur de BEAUREGARD rappelle que la communauté de communes adhère à cette association.

Monsieur FAURE s'interroge sur le fait que cela ne fasse pas « doublon » à terme d'adhérer à cette association si la communauté de communes possède son propre office de tourisme intercommunal.

5- Aides forfaitaires attribuées aux communes dans le cadre de l'organisation de manifestations touristiques d'intérêt communautaire

Le DGS précise que ce dispositif est en place depuis 2015.

Rappel : une aide financière de 2000 € peut être apportée à chacune des communes membres pour les aider dans le cadre des manifestations à caractère touristique qu'elles organisent.

Une délibération du conseil municipal de la commune est nécessaire ainsi qu'un plan de financement de la manifestation. Il est ensuite demandé à ce que le logo de la Communauté de communes soit apposé sur tous les documents de communication qui seront réalisés dans le cadre de la manifestation.

Monsieur de BEAUREGARD demande si la Communauté de communes ne possède pas d'oriflamme ou de banderole à son effigie. Ces outils de communication pourraient être mis à la disposition des communes qui organisent des manifestations et qui sont soutenus financièrement par la Communauté de communes.

6- Questions diverses

M. FAURE souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la création d'un calendrier commun pour les Journées du Patrimoine.

La Communauté de communes aurait à sa charge l'élaboration de la maquette que chaque commune aurait à sa disposition pour la diffusion et le nombre de tirage souhaité.

Cette idée est validée par la commission.

Il est demandé aux communes de transmettre rapidement les informations sur les manifestations qui seront organisées pendant les journées du patrimoine.

Monsieur MERLE souhaite annoncer aux membres de la commission sa participation à la réunion organisée le 22 avril prochain en Préfecture consacrée au Naturoptère.

Monsieur FAURE souhaite que des rencontres soient organisées avec les nouveaux entrepreneurs qui s'installent sur le territoire intercommunal.

Le DGS lui répond, que lors de la cérémonie des vœux de la Communauté de communes ces derniers y sont conviés.

Une page spéciale dans la revue LE MAG va être consacrée à la vie des entreprises.

Monsieur de BEAUREGARD rajoute qu'il représente la Communauté de communes au sein de l'association Initiative seuil de Provence.